

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0816 du 18/09/2019

Arrêté du 1^{er} août 2019

ARRETE RAPPORTANT AVANCEMENT D'ECHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des
Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/12/2018

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE



—————
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
—————

ARRÊTÉ

rapportant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques,
classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2018 portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 3 avril 2018 en tant qu'elles concernent l'avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, de Mme Isabelle REGNIER – N° DGFIP : 850140 :

Inspecteur divisionnaire de classe normale	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet pécuniaire
Ancienne situation	3	01/04/2016	01/01/2017
Nouvelle situation	4	01/12/2018	01/12/2018

Article 2 : les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 01/08/2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART